



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUET	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre PÉTITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - SCIC Habitat : construction de 40 logements (30 PLUS, 10 PLAI), "Les Ménéstrels", rue Joséphine Baker à Chevigny-Saint-Sauveur

SCIC Habitat va réaliser la construction de 40 logements collectifs situés « Les Ménestrels », rue Joséphine Baker à Chevigny-Saint-Sauveur. Relevant de financements PLUS et PLAi, cette opération est inscrite dans la programmation 2008 au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, SCIC Habitat, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 274 109,40 € pour surcoût de construction,

- 222 006,30 € pour surcharge foncière,

représentant respectivement 4,65 % et 3,77 % du coût prévisionnel TTC (5 894 475,94 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier du Conseil Régional, du Conseil Général, ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

En outre, afin d'équiper les logements de panneaux solaires, SCIC Habitat sollicite du Grand Dijon une subvention à hauteur de 40 000 €, dans le cadre du dispositif communautaire dédié à la mise en oeuvre du développement durable dans les opérations d'habitat à loyer modéré.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- d'attribuer à SCIC Habitat – 11 rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 40 logements collectifs (30 PLUS, 10 PLAi), situés rue Joséphine Baker « Les Ménestrels » à Chevigny-Saint-Sauveur, **trois subventions d'un montant total de 536 115,70 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 274 109,40 € pour surcoût de construction,

- 222 006,30 € pour surcharge foncière,

- 40 000 € pour équipement des logements en panneaux solaires.

- de dire que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;

- de dire que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat., des dépenses figurant au bilan de l'opération ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

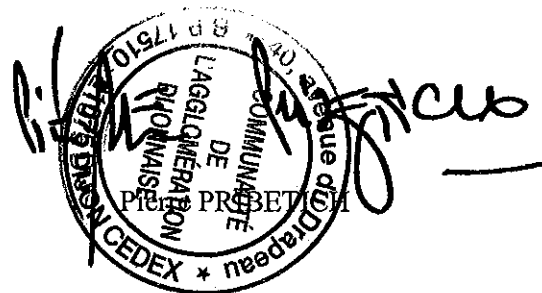
Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

12 JAN. 2009



Publié le **19 DEC. 2008**

Déposé en Préfecture le